

## AVIS PUBLIC

***Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 15-111  
modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48  
(normes de lotissement – concordance au règlement 267)***

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro 15-111 modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48.

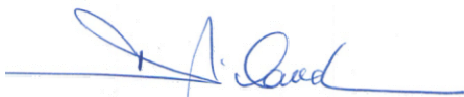
Une assemblée publique de consultation aura lieu au 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le 6 mai 2015 à 18 h à la salle du Conseil au bureau municipal.

**Résumé du projet : L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique visant à modifier le règlement de lotissement afin d'assouplir les normes minimales de lotissement pour les milieux partiellement desservis par un réseau d'égout, en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry.**

Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire en raison d'une concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 140, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à midi le vendredi.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2015.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière